

Envoyé en préfecture le 29/05/2024 Reçu en préfecture le 29/05/2024

Públié leEMENT DE VAUCLUS

ID: 084-218400828-20240528-DCM2024_029-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2024

Délibération n° 2024_029

Date de convocation: 22/05/2024

Membres en exercice: 18

Votants: 17

POUR: 17

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 29 . of 1204

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE et le vingt-huit mai à vingt HEURES et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Mormoiron, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Régis SILVESTRE, Maire:

<u>Présents</u>: Régis SILVESTRE, Patrick CHAVADA, Mireille ORTUNO, Thibault DEMOULIN, Isabelle CHANTREL, Julien SANCHEZ, Bernard LE DILY, Bernard LECOMTE, Denis CHANTREL, Sandrine CONIL, Frédéric FARINA, Rima DELARRAT, Caroline DELFINO, Jean-Pierre AMIOT, Brigitte BASTOGNE, Lionel MARTIN,

Procurations: Rafaële MOURIER à Lionel MARTIN

Absents Excusés: Frédéric MOURIES

<u>Secrétaire</u>: Isabelle CHANTREL, assistée de Nathalie NEVEUX, attachée territoriale.

Secrétaire : Isabelle CHANTREL, assistée de Nathalie NEVEUX, attachée territoriale.

BUDGET/ Décision Modificative n°1 sur BP exercice 2024

Monsieur le maire cède la parole à Monsieur Patrick CHAVADA 1^{er} adjoint délégué aux finances qui rappelle que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

De manière à régulariser les écritures de la cession à l'euro symbolique du terrain destiné à la construction de la maison jeunes pour la CCVS, il convient d'adopter la décision modificative n°1 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Opération	Chapitre	Article		Dépenses	Recettes
OF	041	2115	Virement à la section		143 461,00 €
			Subventions d'équipement versée au		
OF	041	2041512	GFP de rattachement	143 461,00 €	
				143 461,00 €	143 461,00 €

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n°1 sur l'exercice 2024
- AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits Ont signé au registre les membres présents,

La secrétaire : Isabelle CHANTREL, Adjointe au maire Le Maire

Regis SILVESTRE